

Venise : la mauvaise farce continue

ARTS Vincent Meessen face à un nouveau recours au conseil d'état

C'est en tout début de semaine prochaine que le Conseil d'Etat devrait décider si le choix de Vincent Meessen et de la commissaire d'exposition Katerina Gregos, pour représenter la Communauté française à la prochaine Biennale de Venise, doit à nouveau être suspendu.

Incroyable mais vrai : un nouveau recours contre ce choix a été déposé par Charles Szymkowitz, déjà à la base d'un recours contre le choix d'Angel Vergara il y a quatre ans et d'un premier recours contre celui de Vincent Meessen voici quelques mois.

Ce premier recours avait entraîné la suspension de la décision par le Conseil d'Etat. Mise sur la sellette, la Communauté française avait alors veillé à répondre à toutes les remarques du Conseil d'état avant de réunir à nouveau son collègue d'experts qui, après un nouvel examen des différentes candidatures, confirmait le choix de Vincent Meessen et de son projet concocté avec l'asbl Normal. Une nouvelle fois, Charles Szymkowitz était classé dernier par le comité d'experts.

Cela n'a pourtant pas suffi à décourager celui-ci, et l'homme est reparti à l'attaque, avec un nouvel avocat et plus ou moins les mêmes arguments que la fois précédente. La plupart de ceux-ci ont cette fois été rejetés après

les éclaircissements de la Communauté française. C'était notamment le cas en ce qui concerne le CV de l'artiste, la capacité à mettre sur pied un tel projet et surtout la soi-disant partialité du jury d'experts. Ceux-ci ont en effet remis la liste détaillée de leurs liens, contacts et autres collaborations avec les différents candidats. D'où il ressort que Vincent Meessen est loin d'être favorisé

et que, par contre, la plupart des candidats (à l'exception notable de Charles Szymkowitz) ont eu des rapports professionnels avec les experts du jury. Le contraire eut été inquiétant à partir du moment où l'on fait appel à des experts du secteur.

On pouvait donc penser que la chose était cette fois réglée. Pourtant, l'auditeur du Conseil d'Etat a finalement demandé la suspension en raison d'un seul

point de détail : la publication d'une monographie « substantielle » publiée dans les sept dernières années.

La décision paraît étrange dans la mesure où les experts et la Communauté française ont tous considéré que l'ouvrage « Mi Ultima Vida » publié par le MUAC de Mexico en 2013 correspondait bien aux critères de cette monographie.

Certes, il ne s'agit pas ici d'un gros album à couverture cartonnée et sur papier glacé que les grandes galeries aiment à faire publier pour vanter les talents de leurs poulains. Vincent Meessen, qui n'a jamais travaillé avec une galerie n'a pas les moyens d'une telle publication. La valeur de sa monographie se mesure à son contenu et à la qualité des textes évoquant son travail dont celui de Cuathemoc Medina, ancien curateur de la Tate Modern à Londres et l'un des plus éminents commissaires d'exposition actuel.

On comprend mal, dès lors, que l'auditeur du Conseil d'Etat se substitue aux experts du monde de l'art pour juger de ce qu'est ou n'est pas une « monographie substantielle ». Et mette ainsi en péril tout un projet d'autant plus riche et excitant qu'il dépasse largement le cadre de la simple mise en valeur d'un artiste. ■

JEAN-MARIE WYNANTS